

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 23026
---	--	--------------------------------

Séance du : 20 Septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 14 09 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Yannick CHARRIER	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD		
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Marie-Christine GARON	Thérèse-Marie MERCERON	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Josiane BOISSONNOT	Alain MIGEON	
POUVOIRS			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROBIN.

HÉBERGEMENT SOCIAL

Compétence Pôle Logement

Le 4 Juillet dernier le C.I.A.S. de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale » en supprimant le pôle logement sous statut CHRS. Le C.C.A.S. de Bressuire reprendra la compétence du pôle logement sous statut CHRS au 1^{er} janvier 2024.

Rappel des éléments de débats de 2022 :

1. ETAT DES LIEUX

1.1 Définition et compétence de la Communauté d'Agglomération

À la suite de la délibération DEL-CC-2019-148 du 24/09/2019 redéfinissant l'intérêt communautaire de l'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération a compétence à ce jour :

- CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) sous statut CHRS
- CHRS
- Logements stabilisation sous statut CHRS

Cette compétence de l'Agglomération est déléguée au C.C.A.S. de la ville de Bressuire.

1.1.1 Définition

La Communauté d'Agglomération a compétence pour le Pôle Logement (CHU – Logements de stabilisation, - CHRS) sous statut CHRS. Il s'agit d'un agrément d'état par la DREETS qui permet l'obtention de dotation de fonctionnement.

1) CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence sous statut CHRS : accueil : public SDF... :

- 2 places, dans le bâtiment vers la Vierge Noire à Bressuire.
- Ce bâtiment appartient à la Ville. Les biens mobiliers liés à la compétence ont fait l'objet de PV de MAD et non les bâtiments. Les C.C.A.S. ou les Villes en assument les charges et obligations du propriétaire.
- Accueil 7 jours/7 - du lundi au lundi mais la personne peut revenir le mois suivant.
- Financement Etat pour une place + subvention ville de Bressuire pour financement partiel de la seconde place
- Le C.C.A.S. évoque un projet de déménager vers l'ancien hôpital pour plus de proximité avec les usagers logés et un accompagnement facilité au quotidien.

2) Logements de stabilisation / CHRS : Centre d'Hébergement de Stabilisation : Offrir à des personnes en errance une possibilité d'hébergement temporaire et un accompagnement social individualisé : suite CHU ou autres... :

- 2 logements à Bressuire
- Gestion Deux-Sèvres Habitat
- **Contrat de 15 jours, renouvelable**
- Participation des usagers

3) CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 15 places – logements diffus – Accueil, accompagnement de personnes en difficulté souhaitant s'inscrire dans une démarche d'autonomie et d'insertion :

- 15 places : 7 appartements à Bressuire (12 places), sous location à Deux-Sèvres Habitat – 3 studios à Cerizay à la Résidence Habitat Jeunes (3 places) – (convention de partenariat avec Pass'haj et accompagnement des résidents par une professionnelle du CHRS du C.C.A.S.)
- Durée plus longue, et maximum un an
- Participation financière du résident

La DREETS a imposé en 2019 que le budget du Pole Logements « sous statut CHRS » (CHU – Stabilisation et CHRS) fasse l'objet d'un document unique voté par le Conseil d'Administration du C.I.A.S. Ceci a eu pour conséquence la modification de l'intérêt communautaire incluant le CHU, compétence jusqu'alors assurée par la Ville de Bressuire.

La Ville de Bressuire a la compétence pour les logements ALT (12 places) :

- 3 logements ville de Bressuire dont un T5
- 6 mois à un an de présence
- Financement CAF
- Accueil femmes battues....

1.1.2 Fréquentation – Publics Accueillis – Origine géographique

CHU	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Nombre de personnes différentes	77	81	71	62	47
Nombre d'entrées	159	128	151	80	73
Nombre de nuits	677	521	656	642	647
Nombre moyen de nuits par mois	56,42	43,42	54,67	53,50	53,92
Durée moyenne du séjour (en jour)	4,26	4,07	4,34	8,03	8,86
Taux d'occupation réel en %	92,74	71,37	89,86	87,70	88,63

Pour l'exercice 2019, le Centre d'Hébergement d'Urgence a fermé 9 jours pour l'installation d'un sèche-linge et pour la réparation du local. Par rapport à la capacité d'accueil réelle, le taux d'occupation corrigé est de 90,98 %.

A partir de l'exercice 2021, constatation d'une diminution du nombre d'entrées. Avec le confinement et la crise sanitaire, l'orientation des personnes par le 115 a été différente en 2020.

STAB	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Nombre de personnes hébergées	3	3	4	4	5
Nombre de journées	565	622	382	624	683
Taux d'occupation	77,40%	85,21%	52,33%	85,25%	93,56%

Pour l'exercice 2019, indisponibilité d'un logement pendant 6,5 mois pour travaux à la suite des dégradations par un usager. Par rapport à la capacité d'accueil réelle, le taux d'occupation corrigé par rapport à la capacité d'ouverture est de 72,07 %

CHRS	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Nombre de personnes hébergées	33	40	34	28	30
Nombre de journées	6 699	6 444	4 418	4 286	4 012
Taux d'occupation	122,36%	117,70%	80,69%	78,07%	73,28%

Pour l'exercice 2019, indisponibilité de deux logements pendant une période cumulée de 6 mois pour travaux et désinfection. Le taux d'occupation corrigé par rapport à la capacité d'ouverture réelle est de 83,64 %.

Pour l'exercice 2020, indisponibilité d'un logement du 9 au 15 novembre pour cause de travaux. Le taux d'occupation corrigé par rapport à la capacité d'ouverture réelle est de 78,38 %.

Pour l'exercice 2021, un logement indisponible pour travaux pendant 2,5 mois. Par rapport à la capacité d'accueil théorique corrigée, le taux d'occupation recalculé est de 76,24 %

Globalement, pour les 3 dispositifs, sur les 3 derniers exercices, constatation d'un taux d'occupation respectif de **78,67%**, **79,84 %** et de **77,03%**. Selon la DREETS, pour ce genre de structure, un taux d'occupation **au moins de 90% serait souhaitable**.

Mais, avec la crise sanitaire en 2020 et 2021, le fonctionnement du service a été perturbé.

En 2022, le taux d'occupation du CHRS est de **101 %**, la stabilisation de **94%** et le CHU de **89%** soit une moyenne de **94.66% sur les 3 dispositifs**.

1.1.3 Organisation sur le reste de l'Agglomération

L'accueil des SDF en Centres d'Hébergement d'Urgence existent sur d'autres communes de l'Agglomération :

- Mauléon : 3 places – gestion : CCAS – dans un immeuble
- Nueil-les-Aubiers : gestion en dehors de tout réseau (SIAO- Dispositifs ALT) – Gestion par le C.C.A.S. en lien avec des associations dont le Secours Catholique
- Cerizay : plus de CHU – 3 logements ALT gérés par Pass'haj à la résidence du Bocage
- Moncoutant : **2 places** – gestion par le C.C.A.S. de Moncoutant

1.2 Les modalités de gestion

1.2.1 Les partenaires

Orientation unique : Le SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation = le 115

- Service qui oriente les personnes vers les dispositifs (CHRS et ALT)
- Service qui veille à la continuité de prise en charge et coordonne les acteurs de l'hébergement social
- Difficultés évoquées dans le fonctionnement du logiciel SIAO (logiciel qui génère des défaillances pour les places disponibles et donc des besoins des usagers qui ne trouvent pas toujours de place)
- Pour pallier, volonté de mise en place de réunions 1 fois / mois pour échanger autour des situations et prioriser

Autres opérateurs gestionnaires sur le département :

C.C.A.S. de Mauléon, C.C.A.S. de Thouars, C.C.A.S. de Parthenay, association Pass'haj, association un Toit en Gâtine, les Restos du Cœur, FJT Atlantique, association l'Escale la Colline, ...

1.2.2 Organisation :

Jusqu'au 31/12/2018, une gestion déléguée au C.C.A.S. de la Ville de Bressuire permettait un accueil unique pour l'utilisateur. L'agglomération du Bocage Bressuirais avait confié cette gestion par le biais d'une convention de gestion.

Désormais, le fonctionnement est le suivant : à partir du 01/01/2019 le C.I.A.S. a repris en direct la gestion du dispositif CHRS et stabilisation.

La délégation de la compétence se fait avec des mises à dispositions réciproques de services entre le C.I.A.S. et le C.C.A.S.

S'agissant du personnel :

- Le C.I.A.S. du Bocage Bressuirais met à la disposition du C.C.A.S. de Bressuire les moyens humains dédiés à la gestion de ce dispositif (cf délibération du conseil d'administration du C.I.A.S. du 20 décembre 2018 – Ressources Humaines).
- Le C.C.A.S. de Bressuire met à disposition du C.I.A.S. du Bocage Bressuirais du temps d'accueil, de régie pour le CHRS et de direction nécessaire à la supervision du dispositif « CHRS et STABILISATION ».

S'agissant des finances :

- Le C.I.A.S. du Bocage Bressuirais est chargé d'organiser les régies du dispositif « CHRS et STABILISATION ». L'exercice de la régie est exercé par un agent du C.C.A.S.

S'agissant des moyens matériels :

- Il est entendu que l'usage des locaux administratifs ne fera pas l'objet de facturation.
- Quant à l'entretien et les réparations des logements du dispositif « CHRS et stabilisation », ils seront réalisés par le bailleur social DSH, les services techniques de la Ville de Bressuire et facturés au C.I.A.S. du Bocage Bressuirais.

1.2.3 Ressources Humaines

Le service compte 6 agents : 5 agents C.C.A.S. et 1 agent C.I.A.S.

1.2.4 Finances : Coût et financement des différents dispositifs

Le budget du pôle logements sous statut CHRS est financé par :

- Une dotation globale de fonctionnement annuelle accordée par la DREETS ;
- La participation des usagers sauf pour ceux accueillis au Centre d'Hébergement d'Urgence ;
- Une subvention du CCAS de Bressuire pour le financement partiel de la seconde place du CHU.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU PÔLE LOGEMENTS SOUS STATUT CHRS

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Résultat N	-4 900,32 €	49 506,50 €	-21 710,15 €	6 388,93 €	23 919,70 €
Reprise résultat antérieur	11 009,19 €	0,00 €	4 108,87 €	30 096,45 €	0,00 €
Résultat global de fonctionnement	6 108,87 €	49 506,50 €	-17 601,28 €	36 485,38 €	23 919,70 €

A partir de l'exercice 2023, la DREETS a annoncé une réforme de la tarification. Un CPOM devra être signé avant fin avril 2023 (effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023). Pour la détermination du montant de la dotation globale, plusieurs critères seront désormais pris en compte :

- La nature du public accueilli ;
- Le territoire ;
- La spécificité des établissements ;
- Le niveau d'accompagnement.

Nous n'avons pas de connaissance à ce jour de l'incidence de ce nouveau mode de calcul sur le montant global de la dotation.

Jusqu'en 2021, l'ensemble des recettes a permis le financement total du budget, mais, si le montant de la dotation globale reste quasiment identique à celle d'aujourd'hui, prévision de déficits sur les exercices futurs.

Pour information, le montant de la réserve de compensation (Réserve constituée pour financer d'éventuels déficits futurs) après affectation du résultat de 2020, s'élève à ce jour à hauteur de **32 438,21 €**. L'affectation du résultat 2021 n'a pas encore été décidée par la DREETS. Nous aurons l'information avec l'arrêté d'autorisation du BP 2023 vers le mois de juin 2023.

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de reprendre la compétence de ce pôle Logement au 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

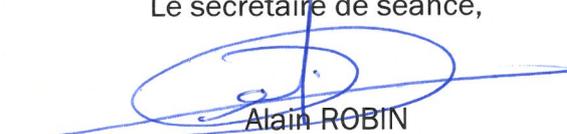
La Vice-Présidente,



Pascale FERCHAUD



Le secrétaire de séance,



Alain ROBIN